

## Conseil d'administration

*Mercredi 16 janvier 2019*

### *Procès-verbal*

#### **Représentants de la catégorie 1**

Chimène DENNEULIN, Anne NOUGUIER, Philippe CAVELIER

#### **Représentants de la catégorie 2**

Astrid BRANT-GRAU, Jean-Luc DELPEUCH

#### **Représentants de la catégorie 3**

#### **Représentants de la catégorie 4 A**

Alain BAUER, Dominique ROUX-ROSSI, Marc LE COQ, Patrick BOISSELIER

#### **Représentants de la catégorie 4 B**

Frédérique EVEN-HORELLOU, Anne d'ORAZIO

#### **Représentants de la catégorie 5**

Laurent KALIFA, Dominique ENGEL, Jean-François CLEMENT

#### **Représentants de la catégorie 6**

Patrick RABESANDRATANA

#### **Invités présents :**

Alice CHITRAKAR, Josiane GIAMMARINARO, Alain SOREIL, Jacques PERRIN, Clotilde FERROUD, Bendicht WEBER, Nazih MECHBAL, Hugues BRUNET, Stéphanie HUBERT, Lucie LOEWENSTEIN

#### **Etaient excusés :**

Philippe DURANCE, Soizic WATTINNE, Xavier CHATEAU, David SEGUIN, Maryline LAPLACE, Jacques BAHRY, Xavier CACHARD, Faten HIDRI, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier ROY, Julie JOLY, Saida GUELATI-KHELIFA,

Maxime SCHIRRER, Emmanuelle VIGNOLI, Louisa CHERIF-OUAZANI, Clément GENTY, Julien JOURAND, Kyra CONSTANTINOFF, Marie-Line ROBINET, Gérald REISBERG, Charlotte ARISTIDE, Nicole REISBERG, Marie-Josée BRIGAUD, François VAQUIER, Laurent SCORDINO-MAZANEC, Annie-Claude RUESCAS, Patrick HOUDAYER, Alice GUILHON, Philippe DEDIEU, Éric BOUTOUYRIE

#### *Des pouvoirs ont été attribués comme suit :*

Philippe DURANCE	donne pouvoir à	Alain BAUER
Soizic WATTINNE	donne pouvoir à	Anne NOUGUIER
Xavier CHATEAU	donne pouvoir à	Marc LE COQ
Maxime SCHIRRER	donne pouvoir à	Frédérique EVEN-HORELLOU

*Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :*

David SEGUIN	donne pouvoir à	Laurent KALIFA
Xavier CACHARD	donne pouvoir à	Anne NOUGUIER
Faten HIDRI	donne pouvoir à	Patrick BOISSELIER
Marie-Christine LEMARDELEY	donne pouvoir à	Chimène DENNEULIN
Charlotte ARISTIDE	donne pouvoir à	Philippe CAVELIER

*Le quorum est atteint avec 15 présents et 9 pouvoirs*

Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2018
- II. APPROBATION DES STATUTS INCLUANT LE NOUVEAU PERIMETRE
- III. POINT D'ETAPE EUR VAGUE 2
- IV. POINT D'INFORMATION NCU « CONSTRUISONS NOS METIERS »
- V. QUESTIONS DIVERSES

**Laurent CHAMPANEY** présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et souhaite la bienvenue aux administrateurs au sein du Campus parisien des Arts et Métiers fondé en 1780 par le duc de la Rochefoucauld.

**Le président du Conseil d'administration** remercie les Arts et Métiers, en particulier le directeur Laurent CHAMPANEY pour son accueil et présente ses vœux 2019 à l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Il rappelle les étapes importantes pour HESAM en 2019 qui sont entre autres la contractualisation, l'entrée en vigueur du doctorat ainsi que l'appel à projet EUR.

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2018

*Le procès-verbal du Conseil d'administration du 21 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

## II. APPROBATION DES STATUTS INCLUANT LE NOUVEAU PERIMETRE

**Le président du Conseil d'administration** rappelle que pour faire suite à l'arrivée et au départ de plusieurs membres de nouveaux statuts doivent être publiés après délibérations :

- Des Conseils d'administration de chaque établissement entrant et sortant
- Du comité technique d'HESAM
- Du Conseil d'administration d'HESAM

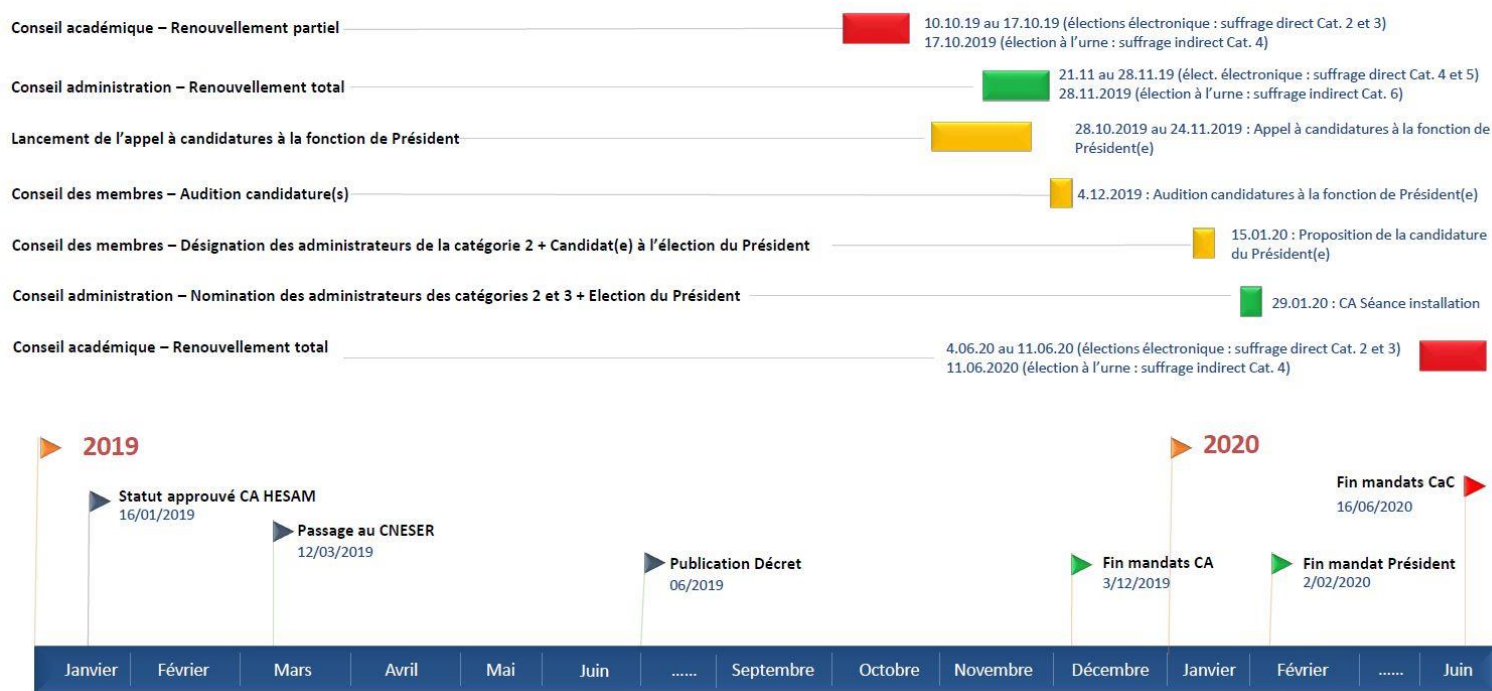
Ces nouveaux statuts nomment les nouveaux entrants qui sont l'Ecole boule, l'Ecole Estienne, L'ENSAAMA, l'Ecole Duperré, Le CESI, l'IFM et Skema Business school. Ils mentionnent dans l'article 6.1 le nombre d'établissements passant de 12 à 14 et disposant chacun d'un siège au Conseil des membres et Conseil d'administration.

**Hugues BRUNET** précise que le comité technique d'HESAM Université a émis un avis favorable à la modification statutaire.

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les statuts incluant le nouveau périmètre.*

**Hugues BRUNET** intervient afin de présenter les prochaines étapes. Les nouveaux établissements ayant délibérés favorablement sur les statuts la seconde étape, qui était l'approbation par Conseil d'administration, a été franchie aujourd'hui. La délibération sera transmise au ministère afin qu'elle y soit relue et soumise au Conseil national de l'enseignement supérieur de la recherche (CNESER) pour une publication du décret fin mai début juin. Pour donner suite à la demande, par Alain Bauer et Frédérique Even-Horellou, d'un retro-planning, Hugues Brunet a créé le document ci-dessous retraçant toutes les étapes à venir pour les instances d'HESAM.

## Planning prévisionnel 2019-2020 – Renouvellement des instances



### III. POINT D'ETAPE EUR VAGUE 2

**Clotilde FERROUD** explique qu'il s'agit de répondre à un appel à projet EUR vague 2, hors IDEX et hors ISITE, dont les conditions sont différentes de la vague 1. Ce second appel à projets a pour ambition d'offrir à chaque site universitaire ou établissement, la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de son offre recherche et formations.

C'est HESAM Université qui déposera un ou plusieurs projets d'EUR. Il est demandé d'écrire le projet en donnant des critères d'évaluation lisibles pour le comité qui évaluera le projet et en particulier mesurera la qualité et l'effet structurant de l'offre de formation au niveau master et doctorat. Le dossier doit aussi permettre d'évaluer la qualité, l'intensité et la valeur ajoutée du lien recherche et formation et l'implication des organismes de recherche dans la formation.

Les objectifs scientifiques, les avancées attendues ainsi que le caractère ambitieux du projet doivent être décrits dans le projet. Il est demandé de présenter :

- un projet d'offres de formations en précisant l'offre existante de master et de doctorat affilié
- un bilan des cinq dernières années
- une analyse détaillée de l'année universitaire précédente afin de démontrer que nous avons un profil d'étudiants susceptible d'intégrer les formations que nous allons proposer.

L'ensemble doit s'articuler avec les formations des écoles doctorales qui sont impliquées dans le projet EUR.

Nous devons proposer de l'innovation pédagogique, montrer comment :

- nous nous adaptons au parcours des différents étudiants,
- les formations vont permettre l'acquisition de compétences transversales.
- nous sommes en mesure de prendre en considération la formation tout au long de la vie.

Il est important de présenter la plus-value et l'ajout de compétences bénéfiques pour les étudiants d'HESAM Université. Il faut également décrire :

- Une politique d'attractivité des étudiants au niveau national et international.
- Quels sont les modalités de recrutement.
- Notre capacité à ouvrir des partenariats internationaux.
- Comment nous préparerons les étudiants à aller à l'international.
- Quel mécanisme sera mis en œuvre pour favoriser les mobilités étudiantes.
- Quelle cohérence y a-t-il avec les cursus licence existant.

Par ailleurs il est fortement souhaité que des organismes de recherche soient impliqués dans ces projets c'est pourquoi nous allons faire appel à nos UMR (Unités Mixtes de recherche) et préciser leur mode d'implication.

**Nazih MECHBAL** ajoute que les organismes de recherche doivent être avertis en amont de toute réflexion menée sur un projet. Le CNRS doit donner son accord avant de déposer un dossier où il est impliqué.

**Anne d'ORAZIO** demande au CNRS leur position à ce sujet.

**Philippe CAVELIER** répond que le CNRS souhaite être impliqué et sollicité en amont afin de se prononcer sur le projet EUR. Il rappelle que le calendrier semble serré et que nous devons être vigilants sur ce point.

**Clotilde FERROUD** conclut sur le fait que nous devons montrer comment le pilotage va renforcer la stratégie des partenaires sur le site. La création des EUR ne doit pas complexifier l'organisation existante. Le cahier des charges rassemble de nombreux critères c'est pour cela que trois réunions ont eu lieu en novembre, décembre et janvier dernier. Cela a permis de réunir des acteurs afin de travailler sur les dépôts des EUR. Les groupes de travail se mettent en place autour de trois grandes thématiques :

- Matériaux innovants, nouveaux matériaux, matériaux intelligents
- Métiers en mouvement
- Cycle de vie des objets et des ouvrages

Une quatrième thématique, l'industrie du futur est en cours de réflexion.

Les groupes de travail doivent se réunir afin de proposer un résumé du projet qui sera transmis au CNRS pour approbation.

**Nazih MECHBAL** rappelle que l'appel à projet de la vague 1 avait pour but de créer des choses nouvelles alors que la vague 2 doit démontrer une excellence scientifique autour de thématiques tout en suivant

les recommandations du premier jury. Chaque EUR ne peut pas demander plus de 10 millions d'euros dont le quart est fléché pour les bourses doctorales et le reste doit servir à créer de la synergie avec une dimension internationale. Le continuum entre licence master doctorat doit être parfaitement décrit.

**Nazih MECBAL** demande à Philippe Cavelier si les demandes peuvent arriver avec des sections différentes et tout passe par une seule entrée.

**Philippe CAVELIER** explique que les demandes doivent être structurées pour ne pas s'éparpiller et propose d'être le relais au sein du CNRS afin de faire remonter les informations au fil de l'eau. Il demande s'il y a quatre projets EUR puisqu'il y a quatre thématiques.

**Clotilde FERROUD** répond qu'il n'y a pas forcément quatre projets EUR et pense que les thématiques pourraient potentiellement se rapprocher deux à deux. Un travail sur plusieurs points est nécessaire afin d'être en capacité de proposer un master en ayant des cours communs qui puissent intéresser tous les publics. Il faut réussir à proposer des formations pertinentes avec un budget restreint.

**Le président du Conseil d'administration** intervient en indiquant que la structuration finale en deux, trois ou quatre projets prendra en compte le travail des enseignants-chercheurs et l'avis du CNRS.

**Philippe CAVELIER** souhaite que la réflexion ait suffisamment mûri en amont pour proposer quelque chose de construit qui séduise le CNRS. Par ailleurs, nous devons savoir à quelles UMR vont s'adosser les EUR.

**Bendicht WEBER** rajoute un élément sur le processus en rappelant qu'HESAM est une fédération d'établissements qui fait que les projets peuvent seulement émerger grâce à la synergie entre les membres.

**Clotilde FERROUD** précise que le travail fait sur les EUR répond aux attentes survenues lors de la création des champs interdisciplinaires et tout ce qui est fait actuellement sera bénéfique au travail à venir aussi bien en recherche qu'en formation.

**Alain BAUER** confirme qu'il est important d'avoir des projets communs qui permettent de renforcer la fédération. Dans l'appel d'offre en question, il remercie l'équipe d'HESAM d'avoir répondu rapidement à cette demande. Il rappelle que les enseignants ont besoin des chercheurs et inversement ce qui nous oblige à effectuer quelques travaux, par exemple la mise en ordre de nos formations dans des secteurs où nous avons plusieurs opérateurs afin de développer une offre de qualité. Il ajoute qu'il serait judicieux de ne pas faire les mêmes propositions que les autres établissements et plutôt mettre en avant la créativité qui est présente dans nos établissements. HESAM pourrait également avancer sur les dimensions masterisation des doctorants tout au long de la vie et discuter d'une VAER qui serait un outil créatif prenant en compte cette utilisation comme atout pour l'activité professionnelle dans la recherche. Dernier point important, HESAM doit avoir une capacité de diffusion avec une revue en ligne HESAM Université qui permettrait à de nombreuses personnes d'être publiées.

# HESAM UNIVERSITÉ

**Astrid BRANDT-GRAU** demande quels sont les instituts impliqués dans l'expertise de ces projets et s'il y a des membres qui sont impliqués dans d'autres EUR portées par d'autres Comue.

**Philippe CAVELIER** répond que l'INSIS (Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes) et l'INSHS (Institut national des sciences humaines et sociales) seront les deux instituts experts.

**Nazih MECBAL** ajoute qu'aucun établissement n'a informé HESAM d'une participation à une autre EUR mais que si c'est le cas HESAM doit être averti.

**Astrid BRANDT-GRAU** pense notamment à l'INP car il n'y a pas de thématique patrimoniale.

**Nazih MECHAL** répond que lors de l'appel à projet l'ensemble des membres d'HESAM Université ont été informés mais que l'INP ne s'est pas manifesté et n'a pas proposé de thématique patrimoniale. Il rappelle qu'HESAM Université est seulement organisateur des demandes.

**Bendicht WEBER** est d'avis qu'il y a un axe fort à développer avec l'INP sur la thématique cycle de vie des objets ou des ouvrages.

**Anne d'ORAZIO** est d'accord avec Bendicht WEBER sur le fait que l'INP s'intègre parfaitement à la thématique cycle de vie des objets ou des ouvrages. Cependant, elle rappelle aussi qu'HESAM est une fédération d'établissements dans laquelle chacun coordonne ses stratégies avec celle d'HESAM.

**Anne d'ORAZIO** remercie Clotilde FERROUD pour ce point information clair et précis. Elle demande comment établissements, comme par exemple les écoles d'arts, peuvent être associés à cette dynamique en sachant qu'ils ne sont pas en tant que tel structure de formation.

**Clotilde FERROUD** assure qu'un mailing a été envoyé en novembre dernier à tous les membres d'HESAM mais le nombre d'établissements souhaitant s'impliquer est relativement restreint. Pour l'instant nous avons des demandes uniquement de l'ENSAM, le CNAM, l'ENSAPLV, l'ENSCI et le CESI.

**Anne d'ORAZIO** demande aux écoles d'arts si elles souhaitent s'impliquer.

**Josiane GIAMMARINARO** répond qu'avec l'évolution du nouveau diplôme les écoles d'arts ont vocation à aller vers le master et doctorat, qu'elles ont de plus en plus d'intervenants chercheurs, et que le rectorat de l'académie de Paris a demandé de lister les enseignants qui sont dans les établissements et ayant déjà des doctorats. Il en est conclu que les écoles d'arts membres d'HESAM sont déjà dans le processus

**Le président du Conseil d'administration** pense que sur certaines thématiques, un axe de notre offre EUR pourrait concerner une offre spécifique pour des enseignants qui souhaitent aborder la dimension recherche. Il rejoint Anne d'ORAZIO et Astrid BRANDT-GRAU dans l'idée que même si les choses ont été proposées et mises en mouvement par ceux qui ont une expérience dans la recherche, et notamment les UMR, nous ne devons laisser personne au bord du chemin. Nous devons tenir informé des étapes importantes afin que les établissements puissent se manifester, être cohérents et avoir de la visibilité



# HESAM UNIVERSITÉ

afin que les membres d'HESAM ne négligent pas l'intérêt pour eux d'être présent dans cet appel à projet.

**Philippe CAVELIER** insiste sur le fait que nous devons être vigilants sur le calendrier. Il propose de remonter les informations assez rapidement même dans une version non aboutie qui serait une fiche projet avec le périmètre, les unités concernées, le lien avec l'offre de formation. Nous devons agir par étapes et envoyer au fur et à mesure de la rédaction des projets.

**Nazih MECBAL** est d'accord avec Philippe CAVELIER et souhaite remonter rapidement les informations auprès du CNRS.

**Philippe CAVELIER** rappelle qu'il va y avoir une forte compétition et que nous devons être sur des créneaux originaux et porteurs.

**Alain BAUER** demande si au prochain Conseil d'administration du 13 mars les administrateurs pourraient avoir le détail du projet et un point précis.

**Clotilde FERROUD** informe qu'à cette date nous serons à la veille du dépôt, les projets seront donc plus que détaillés.

**Alain BAUER** propose une réunion plus en amont du dépôt du dossier, afin que l'ensemble des institutions se prononce, et que les écoles doctorales soient invitées à titre consultatif, afin d'être associées au processus. Concernant le budget, il y a 100 millions d'euros pour toute la France et le fait de penser que nous pourrions recevoir 40 millions semble disproportionné. Il y a un choix stratégique à faire en pensant qu'il y aura un projet validé sur les quatre ou un projet validé sur les deux.

**Nazih MECBAL** répond que la moyenne de la première vague a été de 5 dossiers par établissement.

**Alain BAUER** évoque le fait qu'HESAM est tellement atypique que mécaniquement l'offre apparaîtra comme bizarre. Le seul moyen de parvenir à nos fins c'est d'être très proche avec le CNRS et de choisir les points importants qui vont attirer l'œil, nous devons apporter beaucoup d'innovations.

**Laurent KALIFA** revient sur la troisième thématique, le cycle de vie des objets, et pense qu'ayant au sein d'HESAM un musée arts et métiers il serait intéressant de parrainer un objet dans le cursus de formation. Nous pourrions soumettre cette idée au groupe de travail.

**Le président du Conseil d'administration** trouve la proposition intéressante et propose de travailler sur la façon de l'intégrer à ces projets. Il revient sur l'idée d'Alain BAUER de monter une réunion de présentation des projets EUR et valide la date du 13 février.

#### IV. POINT D'INFORMATION NCU « CONSTRUISONS NOS METIERS »

**Nazih MECBAL** explique que le travail a commencé avec l'équipe d'HESAM Université. Le dossier a effectué des allers-retours auprès de l'ANR et est maintenant accepté. Le Copil est constitué et chaque

# HESAM UNIVERSITÉ

établissement a son représentant. La première réunion a eu lieu et la prochaine se tiendra le 24 janvier ou le 1<sup>er</sup> février. Par ailleurs, nous avons créé une offre d'emploi afin de trouver un administrateur NCU dont le projet intitulé « HESAM 2030 » a pour but de créer deux nouveaux diplômes, bac +1 et bachelor. Nous sommes au tout début du projet, rien n'est figé, mis à part le budget de 9,6 millions d'euros sur 10 ans.

**Astrid BRANDT-GRAU** demande quel est le montant mobilisable dès maintenant.

**Le président du Conseil d'administration** répond que la somme de 9,6 millions sera répartie année après année, ce qui représente environ 1 million d'euros par an. Il précise que tous les établissements membres peuvent s'impliquer dans les projets.

**Nazih MECHBAL** ajoute que l'EUR et NCU représentent des labels de qualité et d'excellence.

**Le président du Conseil d'administration** est d'accord avec Nazih MECHBAL et ajoute que sur le projet NCU nous sommes typiquement sur la création de métiers nouveaux.

## V. QUESTIONS DIVERSES

**Astrid BRANDT-GRAU** voudrait en savoir plus sur les retombées des démarches effectuées sur les appels à projets Européens.

**Le président du Conseil d'administration** répond que le réseau Europe d'HESAM dont le responsable est Serge GADBOIS propose des relectures des dossiers ERC et Marie Curie. Par ailleurs, le réseau Europe a une très bonne veille sur les appels à projets.

**Astrid BRANDT-GRAU** demande si les bourses Marie Curie ont été mises en place et si des projets ont été déposés.

**Le président du Conseil d'administration** conseil de prendre contact avec Serge GADBOIS afin d'obtenir plus de détails.

**Anne d'ORAZIO** revient sur le projet EUR et demande confirmation auprès de Clotilde FERROUD sur le fait que les équipes de recherches concernées ne sont pas uniquement membres des UMR ?

**Clotilde FERROUD** répond que le souhait est que les UMR puissent porter l'ensemble des équipes et non pas uniquement les équipes de recherches membres des UMR. Clotilde Ferroud demande à Philippe Cavalier si, dans le cas où une UMR est impliquée dans un projet, le porteur de projet doit obligatoirement être de cette UMR ?

**Philippe CAVELIER** ne pense pas que ce soit obligatoire, car il n'y a pas d'indication dans les documents qui laisse penser cela.

# HESAM UNIVERSITÉ

Clotilde FERROUD informe qu'il est demandé d'impliquer les organismes de recherche, mais il n'est pas indiqué que les unités labélisées par un organisme de recherche soient nécessairement porteuses.

Nazih MECHBAL ajoute que, dans le cas des projets d'HESAM, chaque projet compte au moins une UMR.

Philippe CAVELIER demande combien d'UMR travaillant sur les EUR appartiennent à HESAM Université.

Clotilde FERROUD répond que toutes les UMR d'HESAM sont impliquées

En l'absence de question supplémentaire la séance est levée à 17H00.

Le prochain Conseil d'administration se déroulera le mercredi 13 mars à la maison des Compagnons du Devoir et du Tour de France.